

LE CABINET

Caen, le 1^{er} décembre 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

CONSOMMATEURS, SOYEZ VIGILANTS !

La Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) du Calvados a constaté des pratiques commerciales peu scrupuleuses de la part de professionnels du secteur du bâtiment : pratiques commerciales trompeuses (ex : commercial mandaté par un service officiel -Préfecture, Mairie, Pompiers - pour la pose de détecteurs de fumées) et agressives, accompagnées du non respect des règles de démarchage à domicile.

Dans le cadre du démarchage à domicile (par téléphone et/ou en visite directe au domicile du consommateur), la DDPP rappelle à ces consommateurs qu'ils disposent du droit à une information pré-contractuelle, d'un délai de rétractation de 14 jours, d'une remise obligatoire d'un contrat et de l'interdiction pour l'entreprise de percevoir une contre-partie financière sous quelque forme que ce soit pendant un délai de 7 jours.

Les prestations de service et produits offerts principalement à la vente par ces démarcheurs à domicile sont :

- les détecteurs de fumées
- tous types d'isolation pour les maisons
- le traitement des bois de charpente
- les matériels de ventilation du type V.M.I., V.M.C, V.P.H.

Rien n'oblige les consommateurs à faire des travaux de rénovation chez eux (aucune amende encourue). Si besoin était, ils sont libres de faire jouer la concurrence.

A savoir : afin de bénéficier d'un éco-prêt à taux zéro ou d'un crédit d'impôt, il est nécessaire de faire appel à un professionnel qualifié RGE (Reconnu Garant Environnement). Certaines aides doivent être demandées avant la réalisation des travaux.

Pour toute précision quant aux aides à la rénovation, consultez les Espaces Info Energie (site internet de l'ADEME Basse-Normandie) ou <http://www.renovation-info-service.gouv.fr/> numéro azur 0810 140 540 au Prix d'un appel local (Avant d'appeler, munissez-vous de votre dernier avis d'imposition.)

Prudence avant de signer quoi que ce soit. Un bon de commande signé librement par le client « engage sa responsabilité ».

Pour tout problème lié à un démarchage à domicile, la D.D.P.P. du CALVADOS invite les consommateurs à se rapprocher de son service Protection du Consommateur :

- Adresse : Direction départementale de la protection des populations, 6 Boulevard du Général Vanier, CS 95181, La Pierre Heuzé, 14070 CAEN CEDEX 5
- Courriel : ddpp@calvados.gouv.fr
- Tél standard : 02.31.24.98.60 les lundi, mercredi et vendredi matin.